

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES HAUTS DE SEINE

Assemblée générale du 3 avril 2018

Au CREPS de Chatenay-Malabry

Comités représentés :

Les comités présents ou représentés étant porteurs de 32 voix sur 52, le quorum est atteint et l'assemblée générale peut se dérouler.

1. OUVERTURE

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19 h 30 par le président du CDOS des Hauts de Seine, Jean DI MEO.

Il donne la parole à M. Jean-Raymond MARQUEZ, directeur adjoint du CREPS de Chatenay-Malabry qui nous accueille.

Ensuite le président remercie de leur présence Mme Christine JACQUEMOIRE, Directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, M. Sveti STOYANOV, responsable CNDS à la DDCS 92, Mme. Yanick CHEVALIER, secrétaire-générale adjointe du CROS IdF représentant Evelyne CIRIEGI, la présidente.

Il souhaite un bon rétablissement à M. Gérard CREPS, membre coopté du comité directeur, qui se remet d'une récente opération.

Il remercie également les présidentes et présidents des comités pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils manifestent ainsi aux activités du CDOS 92.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT

Voici un an maintenant que je préside le comité départemental olympique et sportif des Hauts de Seine, Guy Varlet, mon prédécesseur, ayant souhaité pour des raisons personnelles et familiales passé la main.

Avec l'ensemble des membres du comité directeur, nous avons consacré cette année à la restructuration, à la consolidation financière du CDOS92. Nous avons également travaillé à l'élargissement de son action, au développement de sa représentation.

Mais au fait, à quoi sert un CDOS ?

Un comité départemental olympique et sportif est une structure déconcentrée du comité national olympique, juridiquement indépendante, qui assure la représentation du mouvement sportif et la représentation du mouvement olympique sur un territoire ; en ce qui nous concerne sur les Hauts de Seine donc.

Seul le parrainage du CDOS ou le fait d'y être associé peut apporter la labellisation « Olympique » à des actions menées dans notre département.

Le CDOS, association juridiquement indépendante disais-je, mais de fait, si elle souhaite conserver la possibilité d'utiliser la symbolique des anneaux olympiques, elle ne peut déroger à des règles fixées par le CNOSF qui lui-même ne peut se départir de la tutelle du Comité International Olympique.

Comme vous pouvez le constater l'indépendance est assez réduite.

Elle sera d'autant plus réduite qu'en 2019, ici même à l'assemblée générale, nous serons dans l'obligation d'adopter de nouveaux statuts « type » imposés par le CNOSF, comme les comités olympiques régionaux l'ont fait dès cette année.

Tout ceci est destiné à promouvoir l'unité d'action du mouvement sportif sur le territoire national et décliné le PST (Plan Sportif Territorial) du CNOSF, comme vous, chers ami-e-s, qui êtes soumis-e-s à celui de votre Fédération sportive et/ou Ligue francilienne.

Ont été retenues quatre thématiques que je me permets de vous rappeler :

- Sport et santé ;
- Sport et Éducation-Citoyenneté ;

- Sport et Professionnalisation ;
- Sport et politique publique.

Au passage, notons que les 4 orientations du CNDS sont :

- Soutien à la Professionnalisation du mouvement sportif ;
- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- Promotion du « sport santé » sous ses différentes formes ;
- Soutien aux actions de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le Sport.

Certes, on retrouve plusieurs items presque identiques mais peut-être aurait-on pu aller plus loin dans la cohérence, calquer les deux déclinaisons pour éviter aux dirigeants sportifs de s'y perdre ; je dois avoir l'esprit trop cartésien pour penser ainsi.

Puisque nous avons ouvert le chapitre CNDS, continuons sur ce chemin.

Laissons de côté la logistique, nous y reviendrons dans le rapport d'activités, et abordons le dossier sur le plan politique.

Depuis deux mois, depuis l'annonce du budget alloué au Ministère des Sports et de la dotation du CNDS pour 2018, le mouvement sportif a unanimement exposé son désarroi face à ces baisses de subvention.

Plus particulièrement, l'enveloppe territoriale du CNDS est en retrait de 30 à 50% selon les cas et les critères d'attribution extrêmement fléchés interpellent tous les dirigeants qu'ils soient en responsabilité d'une ligue, d'un comité ou d'un club.

Le mouvement sportif alto-séquanais partage l'ambition du Ministère des Sports d'une France qui rayonne, qui intègre, qui bouge et qui est en bonne santé ! L'augmentation souhaitée de pratiquants sportifs (+3 millions à l'échéance 2024) est à l'échelle du défi d'un sport acteur de la société, impliqué, utile et vecteur de valeurs positives.

Nous sommes fiers de la candidature retenue de Paris aux JOP2024, fiers de faire partie intégrante de cette formidable aventure humaine, forte de ses valeurs de partage, d'entraide et de dépassement de soi que nous saurons promouvoir notamment lors de l'accueil d'épreuves à Colombes et Nanterre.

Mais nous affirmons qu'il n'est pas possible d'atteindre ces objectifs ambitieux avec une baisse de 27% de la part territoriale du CNDS allouée à notre département, qu'il n'est pas possible d'atteindre ces objectifs avec la baisse constante des subventions octroyées par nos collectivités, qu'il n'est pas possible

d'atteindre ces objectifs sans le soutien de l'État en matière d'emplois (suppression des CUI-CAE notamment).

Le CDOS 92 a rédigé en ce sens une motion qui s'affiche maintenant sur l'écran (cf. annexe).

Mesdames et messieurs les représentants des comités sportifs des Hauts de Seine, nous vous demandons ce soir d'approuver et signer cette motion qui sera adressé à madame la Ministre des Sports, au Premier Ministre et au président du CNOSF.

Voilà ce que votre comité départemental peut vous apporter ; la défense de vos intérêts, votre parole portée au plus haut niveau. Nous ne pouvons bien entendu promettre que ce message soit entendu et modifie la face des choses, mais si nous ne le faisons pas, nous aurions l'éternel regret de ne pas avoir tenté.

Et comme vous le savez, il vaut mieux avoir des regrets que des remords.

Merci à toutes et tous pour votre écoute.

3. RAPPORT D'ACTIVITE présenté par J. DI MEO, président.

◆ Comité directeur.

Le Comité directeur s'est réuni à quatre reprises en 2017 au siège administratif.

Au cours de ces réunions, nous étudié et débattu des points suivants :

- organisation interne ;
- étude du budget ;
- dossier CNDS ;
- préparation de l'assemblée générale ;
- validation des positions du CDOS sur les dossiers Sport santé, sport carcéral, journées olympiques ;
- relation CDOS avec DDCS et Conseil départemental ;
- représentation du CDOS à des réunions extérieures.

Un point est également fait à chaque réunion, sur les finances et le suivi des adhésions.

◆ Comités adhérents du CDOS :

Au terme de cette année 2017, nous comptons 33 comités sportifs adhérents contre 26 en 2016, malgré une augmentation assez conséquente votée en 2016 du montant des cotisations ; nous remercions les comités qui ont joué le jeu.

Il nous reste du chemin à faire puisque, au moins, 52 comités sportifs sont répertoriés dans les Hauts de Seine.

Qu'ils soient issus de comités adhérents ou non, notre comité est en 2017 le représentant de 366000 licencié-e-s alto-séquanais dont la moitié à moins de 18 ans. Le % de féminines est de 32.50% et là aussi nous avons, tous ensemble, du chemin à parcourir.

◆ Organisation interne :

Notre agent de développement Robin Dumont a souhaité quitter son poste fin janvier 2018 pour évoluer vers un autre emploi.

Saluons son implication pour notre comité pendant 3 ans et souhaitons dès maintenant la bienvenue à Fabien Raveloarijaona qui a été engagé le 1^{er} janvier dernier pour assurer une mission quelque peu différente de celle de Robin ; nous y reviendrons tout à l'heure.

◆ Nos actions :

Nous nous sommes inscrits dans différents projets au cours de cette année.

Les formations à l'attention des dirigeants tout d'abord :

En janvier et février grâce à trois réunions d'information, nous avons contribué à la mise en place du nouveau logiciel destiné au dépôt des demandes de subventions CNDS. Malheureusement, et au grand dam de nos interlocuteurs de la DDCS, ce logiciel n'a pas ou peu fonctionné ; les comités et les clubs sont donc revenus au système antérieur ; que de temps perdu.

Pour cette année 2018, le CNDS propose un nouveau logiciel « compte asso », mis à disposition très tardivement, pas avant le 15 mars pour des dossiers à déposer avant le 9 avril. A nouveau, beaucoup de bugs, de difficultés de connexion qui lassent et fâchent nos bénévoles.

Une idée à soumettre ; sur le milliard et demi que le gouvernement s'apprête à débloquer pour l'Intelligence Artificielle, peut-être pourrait-on attribuer quelques subsides au CNDS pour que soit mis en place un logiciel performant, rodé, testé qui évitera bien des cauchemars, à toutes celles et tous ceux, DDCS comprise, qui sont les utilisateurs frustrés actuels.

Plusieurs autres réunions de formation ont également été programmées sur l'année 2017 en partenariat avec le CRIB. Au vu des retours de fiches d'évaluation, elles semblent satisfaire les participants.

Autre thème développé, la Santé par le sport : travail en liaison avec notre médecin départemental, le Dr Marc GUERIN.

Après la loi de rénovation de notre système de santé qui reconnaît la possibilité pour le médecin traitant de prescrire de l'activité physique et sportive adaptée comme moyen préventif, après la mise en place par le CNOSF du médico-sport-santé, M. Cadot, préfet de région, a présenté en septembre dernier le projet « Prescri'Form » qui implique l'agence régionale de santé Ile de France et la DRJSCS.

Le CDOS92 s'est immédiatement impliqué dans cette démarche et a pu proposer, au dernier trimestre de l'année, une formation de niveau 1 donnant droit, après validation, à une attestation reconnue par la DRJSCS.

La première session a regroupé 26 personnes qui ont reçu leur attestation lors d'une conviviale soirée le 23 janvier dernier.

Le Sport carcéral :

À la demande, voire l'insistance du CROS IdF, le CDOS92 a accepté de reprendre la coordination du sport en milieu carcéral qui se déroule à la maison d'arrêt de Nanterre.

Je vous fais grâce de l'historique complexe et conflictuel de ce dossier.

Le fait est là ; depuis le 1^{er} juillet 2017, nous assumons cette mission qui correspond bien, je crois, aux missions transversales que doit assumer un CDOS.

À cet effet, comme je l'exposais plus avant, nous avons donc engagé Fabien à plein temps au 1er janvier ; il était salarié de Profession Sport à mi-temps jusqu'au 31 décembre. Pour le CDOS92, il reste à mi-temps sur le sport en milieu carcéral et assure d'autres missions de développement sur l'autre partie de son activité. J'espère simplement que les engagements pris par tous les acteurs seront respectés comme nous avons respecté les nôtres.

Les actions liées à l'Héritage Olympique :

L'année 2017 a été marquée par ce mercredi 13 septembre, où les membres du CIO, réunis à Lima, ont décidé de retenir, pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la candidature de Paris.

Annonce un peu éventée certes, mais cela restera pourtant historique.

Afin de prouver, de démontrer l'engouement populaire pour cette candidature, il a été demandé au mouvement sportif de s'impliquer dans des actions symboliques particulièrement auprès des jeunes.

Comme de bons petits soldats, nous avons tous été porteurs de cet élan.

Le CDOS92 lui aussi et la date du 22 juin avait été retenue pour organiser une manifestation d'envergure au stade du Pré Saint-Jean à Saint-Cloud ; 32 classes primaires CM1-CM2 accompagnées par l'USEP, 4 classes de 6^{ème} pilotées par l'UNSS, soit au total entre 900 et 1000 élèves accueillis.

Malheureusement, la forte canicule de la fin juin a conduit l'inspection académique, à juste titre, à annuler cette manifestation malgré tout le travail de préparation accompli.

Elle a heureusement pu être reportée au 21 septembre avec un peu moins de participants mais toujours autant d'enthousiasme.

Saluons les comités Tir à l'arc, Golf et Handisport, entre autres, pour leur participation à la prise en charge des différents ateliers.

L'UNSS, quant à elle, a organisée son regroupement le 27 septembre.

Une autre initiative a été prise par la direction départementale de l'Éducation Nationale, associée à la DDCS et l'USEP et parrainée par le CDOS : la journée olympique du 1^{er} février 2018 à la patinoire de Courbevoie.

9 classes de CM1-CM2 ont pu :

- se familiariser à la pratique du patinage ;
- visiter l'exposition du CNOSF « Les JO d'hiver de 1924 à nos jours » ;
- assister à des exhibitions de patinage et hockey sur glace ;
- échanger avec des sportifs (dont Philippe Candeloro) et des étudiants de la filière Staps.

Je tiens à signaler également notre action en partenariat avec nos collègues et amis du CDOS78.

Nous avons proposé au public au Haras de Jardy, durant la semaine du 23 au 30 septembre, une exposition retraçant l'histoire des Jeux Olympiques de l'antiquité à nos jours. Plusieurs classes des villes limitrophes, de jeunes sportives et sportifs en stage au Haras, ont ainsi pu profiter de cette exposition aux visées très pédagogiques.

Voici pour ces actions liées à l'Héritage Olympique. Un regret toutefois ; le silence actuel du COJO, tout récemment créé, quant à la suite de ces actions dont le mouvement sportif alto-séquanais souhaite s'emparer pour mobiliser autour de lui. La communication serait apparemment bloquée du fait de contingences juridiques et des relations pas toujours simples avec le CIO ; restons patients !!

Action féminine :

C'est avec plaisir que le CDOS 92 a parrainé, le 19 mai, une action organisée par le comité de rugby à Rueil « Rugby Girls ».

Cette journée, associant la promotion du sport féminin scolaire et du sport pour des jeunes filles handicapées, a porté des valeurs très symboliques et, je dois le dire, très émouvantes lorsque les jeunes des collèges ont joué avec les jeunes handicapées.

Expérience à renouveler et sachez que toutes les initiatives sont appréciées par notre CDOS.

Actions en partenariat avec le Comité des médaillés

Nous avons eu l'honneur d'être associés à une belle cérémonie de remise de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, le 6 décembre 2017, dans les Salons d'Honneur de la Préfecture.

Le Préfet des Hauts de Seine, monsieur Pierre SOUBLET présidait cette manifestation à laquelle nos amis du comité des médaillés ont apporté tout leur savoir-faire.

Par ailleurs, ils nous avaient sollicités, le 17 juin, pour que de jeunes sportifs de notre département participent à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

La maison des comités :

C'est une satisfaction pour nous de constater que désormais plusieurs comités sportifs alto-séquanais organisent leurs réunions statutaires dans notre siège, rue de la Chasse.

Par ailleurs, deux comités ont déclaré leurs sièges sociaux à l'adresse du CDOS.

Est-ce une prémisse de la maison des sports du 92 ?

Cette idée trotte dans nos têtes, pour un projet à moyen terme, disons 2024 par exemple.

◆ Relations avec notre DDCS.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et plus particulièrement son pôle Sport, a été un interlocuteur privilégié de notre comité l'an passé.

Beaucoup d'actions ont été initiées et menées en commun, le CNDS bien sûr, le projet santé, les réflexions sur les incivilités dans le sport, sur la radicalisation au sein des clubs. Les différentes réunions nécessaires à la préparation de ces thèmes se sont déroulées dans un climat serein où chacun expose et défend ses arguments sans éclat ni tumulte.

Merci Madame JACQUEMOIRE de votre soutien et de celui de vos équipes ; nous savons que pour vous aussi les temps sont durs.

◆ Relations avec notre conseil départemental.

Le service des sports du conseil départemental nous a également accordé toute son attention ; nous avons exposé à madame Dupré notre souhait de développer des partenariats avec son service. La tenue de l'exposition Olympique au Haras de Jardy a constitué une première étape.

Nous avons convenu que les actions Santé que nous développons seraient susceptibles d'avoir le soutien du conseil départemental pour ensuite être proposées aux communes du 92.

Ceci pourrait alors permettre un soutien financier plus important de leur part et plus en phase avec nos attentes.

◆ Conclusion.

Avant de clore mon intervention, je veux ici remercier l'ensemble des membres du comité directeur qui ont travaillé pour le comité durant cette année.

Chacun, en fonction de ses disponibilités, a apporté sa pierre à l'édifice.

J'ai souhaité renforcer notre équipe en prenant contact avec des dirigeants, des personnalités qui pourront toutes contribuer au rayonnement du CDOS92.

Leur candidature sera soumise à votre vote tout à l'heure. Merci de leur accorder votre confiance comme vous l'avez fait pour certains d'entre nous l'an passé.

Je vous remercie de votre attention.

Le rapport du président est soumis au vote de l'assemblée ; il est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT FINANCIER – COMPTE DE RESULTAT ET BILAN – PREVISIONNEL présentés par Joëlle LEFRANC, trésorière générale.

Cf. pièce annexe.

5. RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES, Eric BARBEREAU, président du CDHBHS.

Cf. pièce annexe.

Le rapport de la trésorière le bilan et le compte de résultats sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

Le budget prévisionnel est présenté et expliqué à l'assemblée (cf. annexe).

Le budget est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

6. BAREME DE LA COTISATION 2019

Il est proposé un barème de cotisations 2019 en augmentation de 2%. (Cf. annexe).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice aux capitaux propres.

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

8. ELECTION AU COMITE DIRECTEUR.

L'élection du comité directeur qui a eu lieu en 2017 n'a pas permis d'attribuer tous les postes disponibles statutairement. C'est pourquoi, 3 personnes ont été cooptées dans le courant de l'année ;

- Gérard CREPS, en tant que personne qualifiée ;
- Aimé BERTOCCHI, en tant que personne qualifiée ;
- Jean-François LAFFLY, au titre de la fédération de golf.

Par ailleurs, 2 membres élus au titre, l'un de l'UNSS, Aimé BERTOCCHI, l'autre au titre de l'USEP, Emmanuelle PIEVIC, ont démissionné et leurs structures ont proposé respectivement Valérie CROUILLEBOIS et Patrice RODER pour les remplacer.

L'élection de ce 3 avril 2018 concerne donc 5 personnes.

Le Président propose aux membres de l'assemblée générale une motion pour effectuer le vote à main levée, sachant qu'il y a toujours plus de places disponibles au comité directeur que de postulants.

La motion est adoptée à l'unanimité.

En vertu de quoi, les cinq candidatures sont soumises au vote de l'assemblée.

Les cinq candidat.e.s sont élu.e.s à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs questions ont été posées par des représentants de comités et plus particulièrement la spéléologie, l'EPGV, le Badminton et le Volley-Ball. Ces interrogations ont suscité des débats et échanges fructueux entre tous les participants.

10. INTERVENTION DES PERSONNALITES.

Intervention de madame Yanik CHEVALIER, au titre du CROS IdF.

Intervention de madame JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale.

L'Assemblée Générale se termine à 21 h par un cocktail.

Le Président
M. Jean DI MEO

Le Secrétaire Général
M. Georges PIGE



Comité Départemental Olympique et Sportif
des Hauts de Seine
1 rue de la Chasse Nanterre 92000
N° SIRET : 330 908 807 00010

CROS
HAUTS-DE-SEINE

